

PREMIERE PARTIE : PROCEDURES D'APPEL D'OFFRES

I. AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT INTERNATIONAL (A COMMANDE) N° DNCMP/.../ F/2026-2027 POUR LA FOURNITURE DES CARTOUCHES POUR IMPRIMANTES

Date de Publication : 17/...7/ 2026

Date d'Ouverture des offres : 17/..8../ 2026

1. Objet du marché

L'Office Burundais des Recettes (OBR) invite par le présent Appel d'Offres, les soumissionnaires intéressés à présenter leurs offres sous enveloppes fermées, pour «**la fourniture des Cartouches pour Imprimantes**» dont les spécifications techniques détaillées et les quantités pour chaque lot se trouvent dans la 2^{ème} partie du présent Dossier d'Appel d'Offres.

2. Financement du marché

Le Marché est financé à 100% sur le Budget Général de l'État, exercice budgétaire 2026-2027.

3. Spécifications du marché

La passation du présent Marché sera conduite par Appel d'Offres Ouvert International tel que défini dans le Code des Marchés Publics du Burundi.

Les livraisons partielles et les paiements y relatifs sont acceptés. **Les cartouches et toners doivent être originaux avec le numéro de série reconnu sur le site du fabricant et la date de fabrication imprimée sur le carton et non sur une étiquette collée sur l'emballage.** L'année de fabrication imprimée sur le carton des cartouches ne doit pas être antérieure à 2026. Les fournitures seront couvertes par une garantie technique d'au moins six (06) mois, comptés à partir de chaque réception. Les cartouches reconditionnées ne sont pas acceptées.

4. Allotissement

Le présent marché est constitué de deux (2) lots :

Lot 1 : Fourniture des cartouches

Lot 2 : Fourniture des toners

5. Délai et lieu de livraison

Le délai de livraison est fixé à trente (30) jours calendaires chaque fois après la réception du bon de commande et pour chaque lot, mais un soumissionnaire peut proposer un délai plus court. Les livraisons et les réceptions partielles sont autorisées. Cependant, les livraisons partielles ne modifient pas le délai total de chaque commande.

Les fournitures seront livrées au 2^{ème} étage de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A.

6. Conditions de participation

La participation à la concurrence est ouverte à égalité de conditions, à toute personne morale ou physique remplissant les conditions juridiques, techniques et les capacités financières nécessaires à l'exécution de ce marché.

Ne peut participer à l'appel d'offres tout soumissionnaire concerné par l'une des règles d'incapacité énumérée à l'article 161 du Code des Marchés Publics en vigueur au Burundi.

7. Consultation et acquisition du Dossier d'Appel d'Offres

Le Dossier d'Appel d'Offres pourra être consulté sur le site de l'Office Burundais des Recettes (www.obr.bi), ou être consulté tous les jours ouvrables de 7h30' à 12h 00' et de 14h 00' à 17h 00', heure locale à l'adresse ci-après :

**Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes,
Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel,
Avenue de la Tanzanie, N°936a/A,
B.P 3465 Bujumbura II, Tél : 22 28 21 46 ou 22 28 22 02.**

Il pourra également être obtenu physiquement au Service des Approvisionnements de l'OBR sur présentation d'un bordereau de versement de **cinquante mille Francs Burundais (50.000 BIF)** non remboursables, versés sur le compte n° **CC10003** ouvert à la Banque de la République du Burundi.

8. Dépôt et Ouverture des Offres

Les offres sous enveloppes fermées et rédigées en langue française devront parvenir au Secrétariat du Commissariat des Services Généraux de l'Office Burundais des Recettes, Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II, au plus tard le 17...../..8...../2026 à 09h 30'. Elles porteront obligatoirement la mention :

Dossier D'appel d'Offres International Ouvert N° DNCMP / 5... / F / 2026-2027 pour la fourniture des Cartouches pour imprimantes, A n'ouvrir qu'en séance publique du 17/08/2026, à 10h 00'

L'ouverture des offres aura lieu le 17/08/2026 à 10h 00' dans l'une des salles de l'Immeuble VIRAGO COMPLEX, Quartier Industriel, Avenue de la Tanzanie, N°936a/A, B.P 3465 Bujumbura II. Conformément à l'article 22 alinéa 9 du Code des Marchés publics, un cadre de la Direction Nationale de Contrôle des Marchés publics assistera à la séance d'ouverture des offres en qualité d'observateur.

Les offres déposées après la date et l'heure indiquées ne seront pas considérées lors de l'ouverture.

9. Délais d'engagement

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de quatre-vingt-dix (90) jours, à compter de la date d'ouverture des offres.

10. Garantie de soumission

Les offres seront accompagnées d'une garantie bancaire de soumission délivrée par une banque ou toute autre institution financière agréée dont le montant est fixé à :

- ❖ Vingt-cinq millions de francs burundais (25 000 000 BIF) pour le lot 1 ;
- ❖ Deux millions de francs burundais (2 000 000 BIF) pour le lot 2.

La garantie bancaire sera libellée en Francs Burundais par une banque ou autre institution financière agréée. Les garanties devront porter visiblement les adresses physiques et électroniques des institutions financières émettrices de ces garanties et aura une validité de 30 inclus suivant l'expiration de la période de validité des offres. Les chèques certifiés ne sont pas acceptés.

11. Renseignements

Toute demande de renseignements doit parvenir à l'Autorité Contractante au plus tard dix (10) jours calendaires avant l'ouverture des offres.

Fait à Bujumbura, le 15/07/2026

**LE COMMISSAIRE DES SERVICES GENERAUX ET PERSONNE
RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS**

Cyrille NKANUYE

